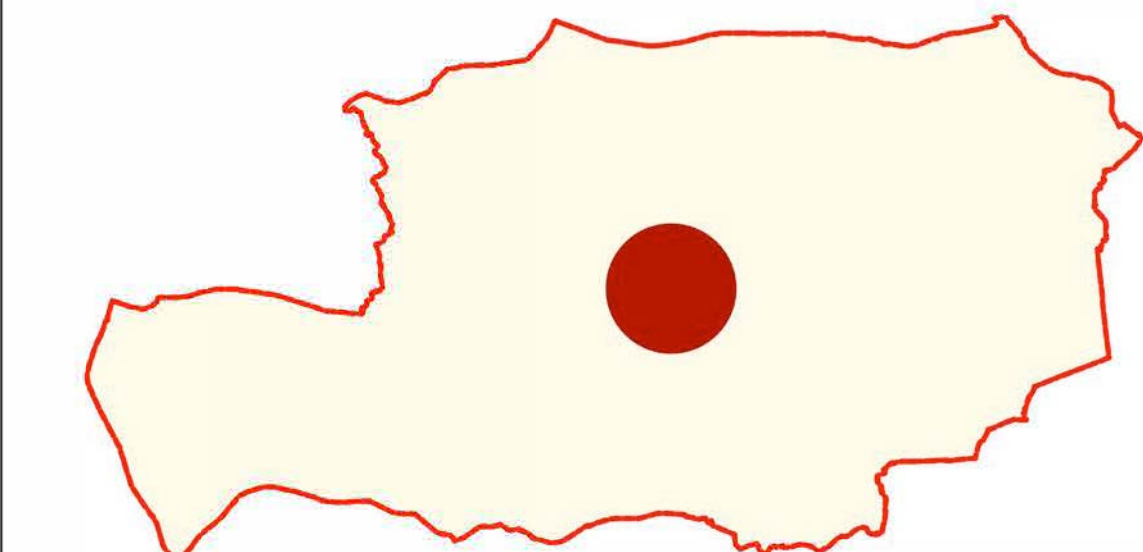




Plan Cadastral Informatisé - Millésime janvier 2024 cadastre.data.gouv.fr

- PLU approuvé par DCM le 07/07/2026 -

Groupeur : K.urbain - DM.Eau

Mairie de CONCORET
1, Place de l'Audience
56 430 CONCORET



K.urbain
58 rue de la Pinterie
35 300 FOUGERES

Légende

- Limite communale
- Bâti dur/léger
- Parcelle
- Unité foncière
- Réseau viaire principal
- Réseau hydrographique
- Cimetière

Zones et sous-secteurs du PLU

Nota : Les surfaces exprimées d'après le contenant cadastral sont données à titre indicatif

Zones urbaines

- Uc1 (6,6656ha) - Secteur de centralité du bourg
- Uc2 (0,3298 ha)
- Ur (20,5278 ha)
- Ue (4,9482 ha)
- Uel (3,1166 ha)

Zones à urbaniser

- 1AUr (2,2734 ha)

Zone agricole

- A (906,4890 ha)
- Aa - Aae (0,9616 ha)
- Ae (0,1331 ha)

Zones naturelles

- N (527,5240 ha)
- Nf (90,1433 ha)
- NL (8,9128 ha)
- Nh (9,3815 ha)
- Nt (0,8505 ha)

Prescriptions graphiques

- Espace boisé au titre de l'art. L.151-23 C. urb.
- Lande au titre de l'art. L.151-23 C. urb.
- Haie au titre de l'art. L.151-23 C. urb.
- Jardin au titre de l'art. L.151-23 C. urb.
- Zone humide au titre de l'art. L.151-23 C. urb.
- Marge liée aux cours d'eau
- Arbre remarquable au titre de l'art. L.151-19 C. urb.
- Emplacement réservé au titre de l'art. L.151-41 C. urb.
- Patrimoine remarquable au titre de l'art. L.151-19 C. urb.
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination, répertorié au titre de l'art. L.151-11-2° C. urb.
- Petit patrimoine au titre de l'art. L.151-19 C. urb. (calvaire, four)
- Petit patrimoine hydraulique au titre de l'art. L.151-19 C. urb. (puit, fontaine)
- Marge liée aux routes départementales
- Chemin piétonnier et de randonnée au titre de l'art. L.151-38 C. urb.

Servitudes d'Utilité Publique

(cf. Pièce 5 - Annexe 1)

- Monument historique (AC1)
- Protection des abords de monument historique (AC1)
- Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites et sols pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières (PM2) : installations de stockage et de traitement de déchets non dangereux sur la commune de Gaël
- Lignes électriques aériennes moyenne tension (HTA)
- Lignes électriques aériennes Basse Tension (BT)
- Lignes électriques souterraines moyenne tension (HTA)
- Lignes électriques souterraines Basse Tension (BT)
- Postes électriques de distribution publique (postes HTA/BT)
- Position géographique des poteaux électriques HTA et BT

Autres dispositions à titre informatif

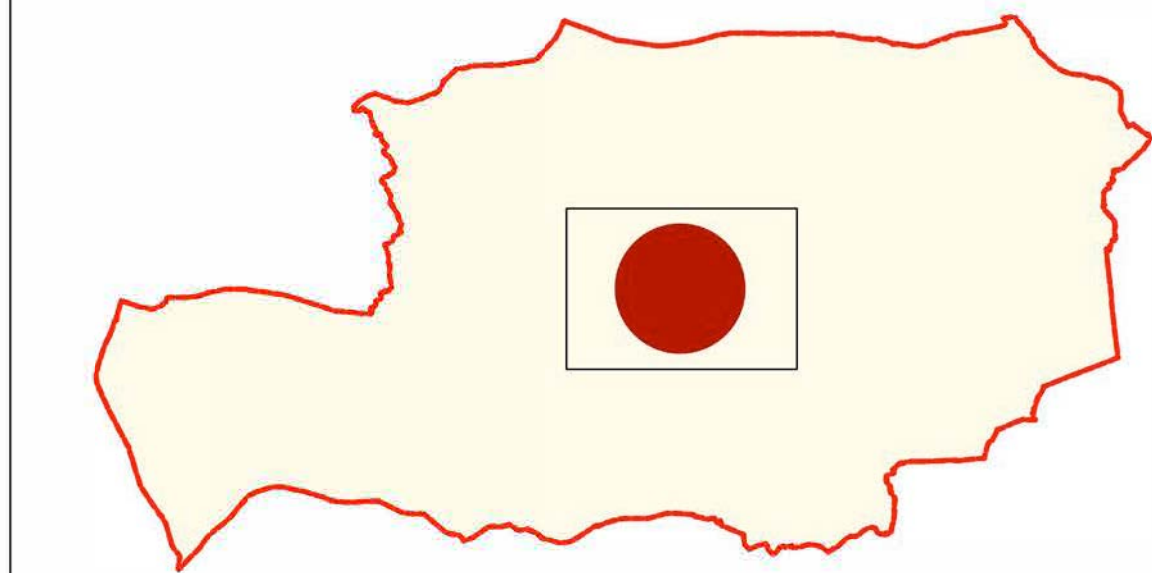
- Zone de présomption de prescription archéologique (cf. P5-A8)
- Obligations légales de débroussaillage (cf. P5-A9)

Emplacements réservés art. L.151-41 C. urb.

N°	Désignation	Surface	Bénéficiaire
01	Aménagement d'un chemin piétonnier	460 m ²	Commune
02	Aménagement d'une aire de stationnement et d'un chemin piétonnier	1290 m ²	Commune

Ech. AO : 1/7 500

0 50 100 200 300 500m



Plan Cadastral Informatisé - Millésime janvier 2024 cadastre.data.gouv.fr

- PLU approuvé par DCM le 07/07/2026 -

Groupeur : K.urba - DM.Eau

Mairie de CONCORET
1, Place de l'Audience
56 430 CONCORET



K.urba
58 rue de la Pinterie
35 300 FOUGERES

Légende

- Limite communale
- Bâti dur/léger
- Parcelle
- Unité foncière
- Réseau viaire principal
- Réseau hydrographique
- Cimetière

Zones et sous-secteurs du PLU

Nota : Les surfaces exprimées d'après le contenant cadastral sont données à titre indicatif

Zones urbaines

- Uc1 (6,6656 ha)
- Uc2 (0,3298 ha)
- Ur (20,5278 ha)
- Ue (4,9482 ha)
- Uel (3,1166 ha)

Zones à urbaniser

- 1AUr (2,2734 ha)

Zone agricole

- A (906,4890 ha)
- Aa-Aae (0,9616 ha)
- Ae (0,1331 ha)

Zones naturelles

- N (527,5240 ha)
- NF (90,1433 ha)
- NL (8,9128 ha)
- Nh (9,3815 ha)
- Nt (0,8505 ha)

Prescriptions graphiques

- Espace boisé au titre de l'art. L.151-23 C. urb.
- Lande au titre de l'art. L.151-23 C. urb.
- Haie au titre de l'art. L.151-23 C. urb.
- Jardin au titre de l'art. L.151-23 C. urb.
- Zone humide au titre de l'art. L.151-23 C. urb.
- Marge liée aux cours d'eau
- Arbre remarquable au titre de l'art. L.151-19 C. urb.
- Emplacement réservé au titre de l'art. L.151-41 C. urb.
- Patrimoine remarquable au titre de l'art. L.151-19 C. urb.
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination, repéré au titre de l'art. L.151-11-2° C. urb.
- Petit patrimoine au titre de l'art. L.151-19 C. urb. (calvaire, four)
- Petit patrimoine hydraulique au titre de l'art. L.151-19 C. urb. (puit, fontaine)
- Marge liée aux routes départementales
- Chemin piétonnier et de randonnée au titre de l'art. L.151-38 C. urb.

Servitudes d'Utilité Publique

(cf. Pièce 5 - Annexe 1)

- Monument historique (AC1)
- Protection des abords de monument historique (AC1)
- Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites et sols pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières (PM2) : installations de stockage et de traitement de déchets non dangereux sur la commune de Gaël
- Lignes électriques aériennes moyenne tension (HTA)
- Lignes électriques aériennes Basse Tension (BT)
- Lignes électriques souterraines moyenne tension (HTA)
- Lignes électriques souterraines Basse Tension (BT)
- Postes électriques de distribution publique (postes HTA/BT)
- Position géographique des poteaux électriques HTA et BT

Autres dispositions à titre informatif

- Zone de présomption de prescription archéologique (cf. P5-A8)
- Obligations légales de débroussaillage (cf. P5-A9)

Emplacements réservés art. L.151-41 C. urb.

N°	Désignation	Surface	Bénéficiaire
01	Aménagement d'un chemin piétonnier	460 m ²	Commune
02	Aménagement d'une aire de stationnement et d'un chemin piétonnier	1290 m ²	Commune



Ech. AO : 1/1 250

